



# Marie-Anne CHAPDELAINÉ

## Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 44

Infos Thématiques

### INFOS DIVERSES

#### YEMEN

Compte tenu de la crise politique dans laquelle le Yémen est plongé et de la dégradation de la situation sécuritaire, M. Laurent Fabius a pris la décision mercredi 11 février de fermer provisoirement notre ambassade à Sanaa. Cette décision sera effective à partir du 13 février. Nous sommes en contact étroit avec la communauté française présente au Yémen, à laquelle nous recommandons de quitter le pays dans les meilleurs délais. La France réaffirme son attachement à la stabilité et à l'unité du Yémen. Elle soutient les négociations conduites par le conseiller spécial des Nations unies, M. Jamal Benomar, pour relancer un processus de transition conforme à la feuille de route tracée par la communauté internationale.

#### SECURITE – ACTION DU GOUVERNEMENT

Dès 2012, et c'était un engagement fort du Président de la République, le Gouvernement s'est engagé avec énergie dans une politique sécurité au quotidien. Les ministres de l'intérieur, Manuel Valls d'abord, Bernard Cazeneuve ensuite, ont incarné cette volonté de fermeté républicaine dans la lutte contre tous les actes de délinquance qui est celle du Gouvernement. Mais sans jamais retomber dans les illusions de la politique du chiffre. Et sans négliger l'apport des politiques de prévention, ni l'articulation globale qu'il faut avoir entre la politique de sécurité et les enjeux de politique de la Ville, le soutien à l'éducation, l'épanouissement par le sport. Cette politique de sécurité au quotidien repose sur plusieurs piliers : La création en trois ans de 80 zones de sécurité prioritaires, aussi bien dans des quartiers difficiles que dans des centres villes ou des zones périurbaines. Ces zones sont autant de laboratoires de terrain qui mixent l'intégralité des modes d'action policière, de l'ilotage de proximité à la police judiciaire en passant par le renseignement. L'arrêt des suppressions d'effectif dans la police et la gendarmerie (13 700 de 2007 à 2012) et le recrutement chaque année de 1000 agents dans la police, la gendarmerie et la justice depuis 2012. Ces effectifs sont majoritairement affectés dans les zones prioritaires. Le lancement d'un grand plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée. Alors que les cambriolages avaient augmenté de 51 % de 2008 à 2013, la tendance s'est inversée, avec une baisse de - 6 % en 2014. Et le nombre de vols à main armée commis en 2014 (4583) est le plus faible de ces quinze dernières années (plus de 7000 en 2009). Pour rompre avec la politique du chiffre, un effort de transparence statistique : les logiciels enregistrent désormais automatiquement les plaintes dans les statistiques, et nous avons enfin créé au ministère de l'intérieur les outils indépendants que l'INSEE avait mis en place depuis 50 ans dans tous les autres ministères. Les ZSP, c'est la volonté d'agir d'abord là où la délinquance est la plus enracinée, là où la population souffre le plus dans ses conditions de vie. Si l'on veut bien regarder objectivement les choses, dans les ZSP aussi, il y a des résultats encourageants : l'an dernier, les vols à main armée y ont

**reculé de 26 %, les incendies de voitures de – 11 % et les cambriolages de - 3,8 %.** Bien sûr, il y a toujours trop de violences, bien sûr la radicalisation et le terrorisme sont des défis majeurs, bien sûr les attentes de la population restent énormes. Mais **personne ne peut dire objectivement que ce Gouvernement n'applique pas, face à la délinquance, une politique de fermeté républicaine.** A Amiens (où des émeutes avaient éclaté à l'été 2012) : - 16 % pour les violences crapuleuses entre 2012 et 2014, et – 10 % pour les cambriolages sur la même période ; **en Seine-Maritime** : - 10 % pour les vols avec violence entre 2012 et 2014, - 13 % pour les vols à main armée et les atteintes aux biens sur la même période ; A **Marseille** : comme l'a rappelé le Premier Ministre lundi 9 février : - 29 % pour les atteintes aux personnes, - 32 % pour les vols à main armée entre 2012 et 2014, et diminution du nombre de tués dans les règlements de compte de 18 à 10 sur la même période.

### **JUSTICE – COLLOQUE INTERNATIONAL PROCUREURS EN CHARGE DU TERRORISME**

C'est lors d'une rencontre mardi 10 février avec les ambassadeurs représentants permanents des pays du Sud Sahel et des représentants des Nations Unies que la garde des Sceaux, **Christiane Taubira, a annoncé l'organisation à la Chancellerie dans le courant du mois d'avril, d'un colloque international des procureurs en charge du terrorisme** de l'ensemble des pays européens, proche-orientaux et africains concernés, auxquels pourraient être associés les pays nord-américains ainsi que certaines institutions internationales. **Cette rencontre avait lieu dans le cadre du voyage officiel de la ministre de la Justice aux Etats-Unis ayant pour thème la lutte contre le terrorisme.** Elle a notamment rencontré dans ce but son homologue, l'Attorney General Eric Holder lundi 9 février à Washington. Elle est également intervenue hier à New-York au

Comité contre le terrorisme à l'ONU et a pu échanger avec ses représentants. **Ce colloque aura pour finalité de promouvoir les relations directes entre les chefs de parquets en charge de l'antiterrorisme** et de permettre, ainsi, la création de contacts directs entre les magistrats qui dans le cadre des investigations qu'ils dirigent ont besoin, au-delà des cadres juridiques de l'entraide, de liens de nature à permettre une coopération rapide et efficace.

### **10 ANS LOI 11 FEVRIER 2005 – EGALITE DES DROITS, PARTICIPATION, CITOYENNETE DES PERSONNES HANDICAPEES**

**A l'occasion du dixième anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, Marisol Touraine et Ségolène Neuville se sont rendues mercredi 11 février à l'Institut Mutualiste Montsouris,** afin de visiter les services de gynécologie et d'obstétrique ayant mis en place des modalités adaptées d'accueil et de consultation pour les femmes en situation de handicap. **La loi du 11 février 2005 a profondément refondé la politique en faveur des personnes en situation de handicap, avec pour ambition de changer le regard de la société et la considération dans laquelle elle tient la personne handicapée.** La définition du handicap, élargie au handicap psychique, proposée par la loi, le principe d'accessibilité universelle et le droit à la compensation intégrale sont au fondement de la politique conduite en faveur des personnes handicapées. **En dix ans, des progrès importants ont été réalisés, dans de nombreux**

**domaines de la vie des personnes handicapées.** Deux fois plus d'enfants en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire. L'emploi des personnes handicapées a été placé au cœur des obligations sociales de l'entreprise et des services publics ; il a progressé de 60% en dix ans. Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont été constituées en administration de référence pour les personnes handicapées, qui s'adressent à ce guichet unique pour l'accès à leurs droits. Les ressources des personnes en situation de handicap ont été sécurisées : le montant de l'allocation pour adultes handicapés (AAH) à taux plein a augmenté de 33% entre 2005 et 2014. L'accompagnement des personnes dans leur quotidien a fortement progressé. D'une part, le budget consacré à la prestation de compensation du handicap (PCH) qui permet de prendre en charge les coûts liés au handicap dans la vie quotidienne, a plus que doublé en dix ans pour s'établir à 1,5 milliard d'euros en 2013. D'autre part, les moyens consacrés par l'assurance maladie à l'accueil en établissement ou à l'accompagnement en soins à domicile ont progressé de 40% entre 2005 et 2014, pour dépasser aujourd'hui les 9 milliards d'euros annuels. **Le Gouvernement poursuit avec détermination l'effort engagé en faveur de l'inclusion et du mieux vivre des personnes en situation de handicap.** Au comité interministériel du handicap du 25 septembre 2013, le Gouvernement s'était engagé à « relever le défi de l'égalité » et à intégrer cet enjeu dans toutes les dimensions de l'action publique : **chaque projet de loi présente désormais un volet spécifique à la prise en compte du handicap.** L'effort s'est poursuivi en 2014 ; la **Conférence nationale du handicap**, présidée par le Président de la République, a fixé les objectifs de la politique du handicap selon trois axes forts : **1/ Promouvoir une société inclusive.** Tout d'abord, **l'ouverture de l'école** sera poursuivie. Cent unités d'enseignement en milieu scolaire ordinaire seront ouvertes à la rentrée 2015. Chaque école intégrera un volet sur l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans son projet d'établissement. D'ici trois ans, les universités devront avoir adopté un schéma directeur « handicap ». **L'inclusion professionnelle** est un deuxième pilier de la promotion d'une société inclusive. À ce titre, les passerelles entre l'emploi en milieu protégé et le milieu ordinaire seront développées ; le cadre des accords d'entreprise en matière d'accueil des travailleurs handicapés sera rendu plus incitatif ; les prestations proposées par les travailleurs handicapés indépendants pourront être intégrées dans le décompte de l'obligation d'emploi de 6%. Enfin, **l'accessibilité** continue sa progression. Les agendas d'accessibilité programmés donneront une nouvelle impulsion à l'adaptation des commerces, cabinets de professionnels ou établissements recevant du public aux règles d'accessibilité. C'est un dispositif simple qui doit remobiliser la société autour de l'objectif d'accessibilité du bâti. D'autres dimensions de l'accessibilité, telles que l'accessibilité numérique, feront aussi l'objet d'actions dès 2015. **2/ Adapter les parcours et les soins aux besoins des personnes.** En premier lieu, **l'accès aux soins de santé** des personnes en situation de handicap sera amélioré. La mise en place de consultations spécialisées à l'hôpital pour les personnes qui ne trouvent pas de solution de prise en charge dans le système de soins courants sera soutenue financièrement. **L'offre d'accompagnement médico-social** continue par ailleurs d'être renforcée. Le plan Autisme est déployé, aux côtés des plans de développement des capacités d'accueil pour les autres formes de handicap : le nombre de places en établissement continuera d'augmenter. Une attention particulière sera accordée aux cas dits « complexes » et une part des moyens réservés à la création de places sera consacrée, dès 2015, au développement de la capacité de réponse à ces situations dans les territoires. Ce choix répond à l'ambition de ne laisser personne « sans solution » d'accompagnement. Une révision des

modalités d'orientation des personnes par les MDPH, afin de permettre des préconisations plus souples et plus adaptées, et le renforcement de leur suivi, feront l'objet de propositions dans le cadre de la loi de santé. **3/ Simplifier le quotidien.** Le Gouvernement agit également pour **faciliter le quotidien** des personnes en situation de handicap, en limitant leurs obligations administratives et en donnant de la souplesse dans l'usage de leurs droits. Ainsi, **la durée d'attribution de l'AAH** pourra être étendue jusqu'à cinq ans, au lieu d'un maximum actuel de deux ans lorsque le taux d'invalidité est compris entre 50% et 80% et que la situation de la personne peut être considérée stable au regard de son handicap. La durée de validité du certificat médical présenté à l'appui d'une demande d'AAH est étendue de trois à six mois. Les cartes de stationnement et de priorité seront fusionnées en un seul document : « la carte mobilité inclusion ». Enfin, **dix ans après la création de la PCH**, la mise en place d'un tiers payant pour l'acquisition d'aides et équipements techniques fera l'objet d'une disposition dans le cadre de la loi de santé. Ce dispositif devrait permettre d'éviter à des personnes parfois fragiles de faire l'avance de frais importants.

#### **EDUCATION – LOI 11 FEVRIER 2005**

**Dix ans après l'adoption de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, Najat Vallaud Belkacem a tenu mercredi 11 février à souligner l'engagement du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la scolarisation des élèves et des étudiants en situation de handicap. La loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 a reconnu le principe d'une école inclusive.** De récents textes réglementaires permettent une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des élèves et des étudiants en situation de handicap. La forte progression du nombre d'enfants scolarisés - de **126 000 en 2006 à 260 000 en 2015** - illustre pleinement l'engagement du ministère. La loi de 2005 prévoit que l'Éducation nationale scolarise tous les enfants en situation de handicap dans l'école la plus proche de leur domicile ou assure, le cas échéant, leur scolarisation dans des établissements adaptés. **En 9 ans, le nombre d'enfants scolarisés a doublé et il continue chaque année d'augmenter de plus de 10 %.** Parmi ces 260 000 élèves, certains sont accompagnés par près de **70 000** personnes qui assurent les missions d'auxiliaire de vie scolaire. La formation de tous ces personnels a été renforcée, et parmi eux, les **28 000** accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ont vu leur statut évoluer. Après 6 ans d'exercice en CDD, ils bénéficient désormais d'un CDI de droit public. **A l'occasion de la conférence nationale du handicap du 11 décembre dernier, le ministère a réaffirmé son engagement en faveur d'une école inclusive.** A la rentrée 2015, **100 unités d'enseignement (UE) supplémentaires**, actuellement situées dans les établissements médico-sociaux, seront relocalisées au sein même des établissements scolaires, ce qui portera leur nombre total à près de 300. Par ailleurs, 30 nouvelles UE Autisme seront ouvertes à la rentrée 2015 et 30 supplémentaires en 2016, portant à 90 leur nombre d'ici à la fin du quinquennat. La même dynamique s'applique au sein de l'Enseignement supérieur. Entre 2005 et 2015 le nombre d'étudiants en situation de handicap est passé de **8 000 à 18 200**, dont deux tiers bénéficient d'un accompagnement spécifique. D'ici trois ans, toutes les universités auront adopté un schéma directeur handicap. Vous pouvez consulter le dossier de presse « l'école inclusive » via le [lien](#) suivant :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/12\\_Decembre/11/7/ecole\\_inclusive\\_dossier\\_complet\\_376117.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_Decembre/11/7/ecole_inclusive_dossier_complet_376117.pdf). Enfin et pour la première fois, le ministère de l'Éducation nationale a réalisé une enquête approfondie à partir des parcours de 10 000 enfants en situation de handicap : elle permettra de mesurer les effets de la Loi du 11 février 2005. <http://www.education.gouv.fr/NI04-handicap-ecole-college>

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – MOBILISATION VALEURS DE LA REPUBLIQUE**

**Mardi 10 février, dans le cadre de la « Grande mobilisation de l'Ecole » pour les valeurs de la République, Geneviève Fioraso a réuni les représentants des Conférences de l'enseignement supérieur** : Conférence des Présidents d'universités, Conférence des Directeurs des Ecoles d'ingénieurs, Conférence des Grandes Ecoles. Ces trois organisations ont présenté les initiatives déjà prises ou qu'elles se proposent de prendre dans les semaines à venir, pour contribuer à cette mobilisation nationale engagée par le Gouvernement. Parmi les initiatives les plus significatives, la ministre a insisté sur : **le renforcement des actions favorisant la réussite de tous les étudiants et notamment des jeunes issus des milieux les plus modestes** : une mission a été confiée par la secrétaire d'Etat à Christian Lermينياux pour créer une nouvelle voie professionnelle ; l'extension du statut d'étudiant entrepreneur à des jeunes non étudiants et habitant les quartiers en politique de la ville est à l'étude. Par ailleurs, une réflexion est engagée pour redynamiser et mieux harmoniser les dispositifs « cordées de la réussite », « cordées de l'entrepreneuriat » avec les actions déjà engagées par le MENESR (dispositif « bac - 3/bac+3 » pour une orientation active, PEPITE, Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat...) ; **la promotion du service civique dans l'enseignement supérieur** : les établissements d'enseignement supérieur encourageront leurs étudiants à y postuler mais offriront également des missions, au sein des campus, à des jeunes volontaires. Une réflexion est engagée pour définir des modes de reconnaissance et de validation de ce service civique dans le cursus des études ; **le soutien à l'engagement étudiant** : un travail est engagé par les Conférences pour renforcer les partenariats avec les associations dont les actions peuvent contribuer à la lutte contre la radicalisation, les discriminations ou favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes issus des milieux les plus modestes comme l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) ; **le développement des actions d'enseignement en milieu carcéral**. Un groupe de travail sera proposé, réunissant le MENESR, le Ministère de la Justice, les acteurs de l'enseignement supérieur et les associations comme le GENEPI (groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées) ; le renforcement de la **formation au numérique, initiale comme continue, des enseignants dans les Espe** pour permettre aux étudiants d'être des acteurs actifs du numérique et aux pédagogies de se diversifier (amphis inversés, Moocs, jeux sérieux...) ; parallèlement à ces actions, différentes opérations seront engagées par les Conférences pour promouvoir les valeurs de la République et la laïcité comme l'actualisation du guide « Laïcité et Enseignement supérieur » élaboré par la CPU en 2004, l'organisation de conférence ou colloque. **Ces actions s'accompagnent également d'une mobilisation de la recherche pour éclairer la société sur les facteurs de radicalisation, sur les fractures qui la traversent. Une mission a ainsi été confiée par la secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche à l'Alliance de recherche ATHENA** (présidée par Alain Fuchs, président du CNRS et regroupant universités et organismes de recherche en sciences humaines et sociales) pour : renforcer les dispositifs existants et

transférer les résultats de ces recherches en sciences humaines et sociales pour les décideurs, les politiques, les institutions et les citoyens ; favoriser le développement de thématiques de recherche insuffisamment développées. **Les différents dispositifs ont été mobilisés pour soutenir les travaux relatifs aux causes de la radicalisation** : au niveau national, l'ANR, Agence Nationale de la Recherche, a été sollicitée pour soutenir ces travaux et fédérer les équipes de recherche, à l'instar du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Moyen-Orient et Mondes Musulmans », créé en 2013, qui a permis de regrouper toutes les forces de recherches françaises du domaine ; au niveau européen, la Direction Générale en charge de la Recherche et de l'Innovation au MENESR accompagne les équipes de recherche dans les partenariats et réseaux européens, par exemple, grâce à la participation de la France au consortium RAN (Radicalisation Awareness Network) ou au réseau NORFACE. **Comme l'a souligné Geneviève Fioraso** à l'issue de cette réunion, *« cette mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui s'inscrit dans le cadre du plan global d'actions engagé par le Président de la République et le Premier Ministre, doit contribuer à une meilleure compréhension de notre société, à développer la citoyenneté, à combattre les inégalités, à promouvoir et transmettre les valeurs de la République. »*

#### **RECHERCHE – LANCEMENT MISSION IXV**

**Geneviève Fioraso a tenu à saluer mercredi 11 février le succès de la mission IXV (Intermediate eXperimental Vehicle), première européenne, prouesse scientifique et technologique.** C'est depuis le Centre de Contrôle de la Mission, opéré par ALTEC à Turin, sur le site de Thales Alenia Space Italy, que Geneviève Fioraso a suivi, avec sa collègue italienne Stefania Giannini, ministre de l'Éducation et de la Recherche, **le lancement depuis le Centre Spatial Guyanais, par le lanceur Vega opéré par Arianespace, puis l'amerrissage du démonstrateur de rentrée atmosphérique européen IXV.** Coordonné par l'Agence spatiale européenne, ESA, le programme IXV est mis en œuvre par Thales Alenia Space, à la tête d'un consortium regroupant une quarantaine de partenaires : industriels européens, agences nationales, le CNES et l'ASI, organismes de recherche, universités. **D'un coût global de près de 170 millions d'euros, ce projet est financé par l'Italie, premier contributeur, la France (à hauteur de 15 %), la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et la Suisse. Comme le souligne Geneviève Fioraso :** *« Avec la mission IXV, coordonnée par l'ESA et mise en œuvre par Thales Alenia Space et ses partenaires scientifiques et industriels, l'Europe et la France confirment leur excellence en matière d'exploration spatiale, le grand défi des années à venir. Les enjeux sont scientifiques, technologiques, stratégiques : ce sont des enjeux de souveraineté pour l'Europe et la France. Ce sont aussi des projets scientifiques qui font rêver, éclairent notre recherche sur les origines de l'univers, sur l'impact sur l'environnement de la dérégulation climatique et suscitent les vocations scientifiques et technologiques dont nous manquons. Pour relever ces défis, il est essentiel de maîtriser les technologies, notamment celles qui permettent le retour sur Terre d'un système spatial, habité ou non. Ce que je viens de voir, à Turin, avec ma collègue italienne Stefania Giannini, démontre une fois encore que l'Europe est au rendez-vous de ces défis.»* La réussite de cette mission marque également le début d'une nouvelle aventure spatiale puisque, les états membres de l'ESA, lors de la ministérielle de Luxembourg, ont confirmé leur ambition en s'engageant sur le programme PRIDE (Program for Reusable In Orbit Demonstrator), dont l'ESA va engager les premières études, grâce à un financement de 14 M€.

## TRANSPORTS – REFORME FERROVIAIRE

Après un examen par le Conseil d'Etat, qui a tenu compte des avis émis dans le cadre des consultations préalables (notamment ceux de l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et de l'Autorité de la Concurrence), les sept premiers décrets d'application de la loi portant réforme ferroviaire du 4 août 2014 ont été publiés mercredi 11 février au Journal officiel de la République française. **Ces décrets définissent les missions et statuts des trois établissements composant le groupe public ferroviaire** (SNCF, SNCF Mobilités et SNCF Réseau). Ils portent également sur la sécurité des circulations et l'intégration sociale du groupe. Ces décrets concilient l'indépendance et l'impartialité du gestionnaire d'infrastructure d'une part, et le fonctionnement optimal et intégré du groupe public ferroviaire d'autre part. **L'indépendance de SNCF Réseau**, déjà affirmée par la loi, est confirmée par les garanties apportées par les décrets. **L'indépendance de Gares & Connexions au sein de SNCF Mobilités** a également été renforcée par rapport à la situation actuelle. Les exigences de transparence comptable auxquelles est soumise SNCF Mobilités ont été améliorées pour permettre de mieux suivre les flux financiers. Par ailleurs, **les missions qu'exercera la SNCF, établissement de tête du groupe public ferroviaire** au bénéfice du système ferroviaire comme du groupe, ont été précisées et définies de manière limitative. Un comité d'entreprise centralisé pour l'ensemble du groupe sera mis en place et complété par des commissions consultatives pour chacun des établissements. Afin d'assurer une transition vers le nouveau groupe public dans le plein respect de la sécurité ferroviaire, **l'entrée en vigueur des décrets interviendra dès la prise d'effet des nouveaux titres de sécurité** que SNCF Réseau et SNCF Mobilités devront obtenir auprès de l'Etablissement public de sécurité ferroviaire (EPSF). **Les travaux de réorganisation des établissements publics et de construction du groupe public** piloté par Guillaume Pepy et Jacques Rapoport se poursuivent, sous la supervision de Frédéric Saint-Geours, nommé président par intérim du conseil de surveillance de la SNCF

## FISCALITE – EXPERIMENTATION CALCUL TAXES FONCIERE-HABITATION

**La taxe foncière et la taxe d'habitation sont calculées** à partir de la valeur locative cadastrale de chaque bien immobilier, en appliquant à cette valeur les taux votés par les collectivités territoriales. Or, **ces valeurs restent aujourd'hui évaluées selon des règles datant d'il y a plus de 40 ans** et ne prennent plus suffisamment en compte la réalité. **C'est pourquoi le Parlement a adopté en décembre 2013 le principe d'une expérimentation pour mener à bien une révision des valeurs locatives.** La mise en œuvre effective de cette révision n'est pas décidée. **Cette expérimentation méthodologique n'apportera donc aucune modification au calcul des impôts locaux et n'aura pas de conséquence fiscale pour les contribuables.** Cette expérimentation va être menée par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) **dans cinq départements** (la Charente-Maritime, le Nord, l'Orne, Paris et le Val-de-Marne). Dans ce cadre, **chaque propriétaire bailleur** d'un ou de plusieurs locaux d'habitation dans ces départements recevra à partir du 12 février prochain une déclaration à remplir. Il devra renseigner une déclaration - « papier » ou « internet » - par local, destinée à recenser la nature de ce local (exemple : maison, appartement), sa surface et le montant du loyer qu'il fait payer à son (ou à ses) locataire(s). Les déclarations devront être remplies pour début avril (**3 avril 2015**)

s'agissant des déclarations « papier » et entre le **10 et le 17 avril 2015** s'agissant des déclarations « internet »). **Ce recensement permettra à la Direction générale des Finances publiques d'évaluer de manière plus pertinente de nouvelles valeurs locatives. Les résultats de ces calculs seront présentés dans un rapport qui sera remis au Parlement à l'automne 2015.** Ce rapport permettra de juger de l'opportunité de la mise en œuvre effective d'une réforme, et le cas échéant, si nécessaire, d'ajuster les modalités de la révision avant qu'elle soit mise en œuvre. **La Direction générale des Finances publiques précise qu'aucune modification ne sera apportée au calcul des impôts locaux du fait de ces travaux.**

#### **HOMMAGE – ROGER HANIN**

**Le Président de la République a salué mercredi 11 février la mémoire de Roger Hanin.** Avant d'incarner avec un succès exceptionnel pendant 20 ans à la télévision le commissaire Navarro, Roger Hanin aura tourné avec de nombreux cinéastes français comme Jules Dassin, Pierre Schoendorffer et Claude Chabrol. **Le Président rend hommage à cet acteur populaire, à la façon familière à des générations de Français qu'il a su toucher tout au long de sa carrière.**

#### **LIBAN – ACCORD LIVRAISON D'ARMES**

**La France s'est félicitée de la signature, le 15 décembre à Beyrouth, de l'accord franco-libanais relatif à la mise en œuvre de l'initiative d'aide à l'armée libanaise.** La France est attachée à sa mise en œuvre rapide, comme l'a rappelé le ministre Laurent Fabius lors de son entretien avec le Premier ministre Tammam Salam à Munich le 8 février. **Cet accord, financé grâce au don saoudien, permettra de renforcer de manière substantielle les capacités de l'armée libanaise** dans ses missions de défense du territoire et de lutte contre le terrorisme. La convention tripartite de mise en œuvre du DONAS a été signée par la partie saoudienne le 7 janvier. Alors que le Liban fait face à une situation sécuritaire dégradée, l'armée, qui paie un lourd tribut à la menace terroriste, doit demeurer le garant de l'unité et de la stabilité du pays.

#### **AGROALIMENTAIRE – RESOLUTION ETIQUETAGE ORIGINE VIANDE**

**Stéphane Le Foll a salué mercredi 11 février l'adoption par le Parlement européen d'une résolution sur l'étiquetage de l'origine de la viande dans les produits transformés.** Le Parlement européen vient d'adopter, lors de sa session plénière du 11 février 2015, une résolution sur l'indication du pays d'origine de la viande utilisée dans les aliments transformés. Cette résolution vise à demander à la Commission européenne de soumettre rapidement des propositions législatives pour faire suite au rapport remis par la Commission le 17 décembre 2013, et à **répondre ainsi aux attentes des consommateurs et des professionnels de la viande qui demandent de manière constante que l'origine de la viande dans les plats préparés, soit clairement indiquée.** Cette résolution du Parlement européen reprend les demandes portées de façon constante par le Gouvernement depuis la crise de la viande de cheval en lieu et place de la viande de bœuf dans des plats préparés il y a maintenant deux ans. Des avancées ont été obtenues sur l'étiquetage de l'origine de la viande fraîche pour les viandes de porc, volailles, ovins et caprins qui seront obligatoires à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015, **mais cela ne répond que partiellement aux attentes des consommateurs européens.** Comme le rapport de la

Commission le souligne, 90% des consommateurs sont en faveur d'un tel étiquetage. Cette exigence est un élément déterminant de réconciliation des consommateurs avec leur alimentation, et au-delà, avec l'Union européenne dans sa mission de protection des Européens. **C'est en effet la réglementation européenne qui s'impose à tous les Etats membres en cette matière** et les consommateurs attendent légitimement que l'Union européenne prenne des initiatives allant dans le sens de leurs demandes. Les professionnels français des filières viande et au-delà se sont emparés de cet enjeu en lançant dès le salon de l'agriculture 2013 la démarche viandes de France et ont été rejoints par d'autres filières dans cette dynamique (œufs, fleurs, lait). Le Gouvernement soutient cette démarche qui démontre que cet étiquetage est souhaité également des filières. **L'indication de l'origine de la viande doit être appréhendée comme un dispositif de valorisation des produits européens** et non comme un élément visant à déstabiliser le marché intérieur. **Cet effort commun de vérité et de transparence doit, par ailleurs, permettre de sécuriser nos filières européennes.** Les consommateurs et les professionnels de la viande exigent cette mesure. **Stéphane Le Foll mobilisera ses partenaires pour exiger de la Commission une telle initiative législative au plus vite.**

#### **DIPLOMATIE – PREPARATION COP21**

Dans le cadre de la préparation de la conférence "Paris Climat 2015", Mme Annick Girardin recevra tout au long de l'année les ambassadeurs des pays les plus vulnérables pour faire le point sur l'avancée des négociations. Pour ce premier rendez-vous mercredi 11 février, **Mme Annick Girardin a reçu les ambassadeurs du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de Côte d'Ivoire, du Gabon, du Ghana, du Niger, de la République démocratique du Congo, du Sénégal, du Tchad et du Togo.** Ces échanges réguliers permettront notamment de mettre l'accent sur les **attentes des pays africains et des petits Etats insulaires en développement.** Il s'agira en particulier de traiter des questions d'adaptation aux impacts du dérèglement climatique, de financement et de développement des énergies renouvelables en Afrique.

#### **NOMINATION – RESIDENCE TOUR UTRILLO**

Fleur Pellerin a nommé mercredi 11 février Olivier Meneux à la direction du projet de résidence artistique à ClichyMontfermeil (parfois connu sous l'ancien nom de « Tour Utrillo ») en faveur de la jeune création et fortement ancré sur son territoire. Directeur général de Ciclic, l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique, Olivier Meneux quittera ses fonctions actuelles dans les semaines à venir. **Placé auprès du cabinet de la Ministre, le directeur aura pour mission,** en lien étroit avec les différentes parties prenantes (notamment le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, la Préfecture de la Région Île-de-France, la Société du Grand Paris, la Ville de Montfermeil et la Ville de Clichy-sous-Bois), **de définir le projet de l'équipement culturel dans toutes ses composantes** (projet culturel et scientifique, programmation culturelle, intégration territoriale, modèle économique...) et d'assurer sa préfiguration. Fleur Pellerin souhaite que le projet porte sur la réalisation d'un équipement culturel de dimension métropolitaine, inscrit dans le grand projet de réaménagement du territoire conçu autour de la future gare du Grand Paris. **La vocation du projet est culturelle, avec notamment**

l'accompagnement à la professionnalisation des jeunes créateurs, et devra intégrer une dimension sociale, économique et d'aménagement du territoire.

## ZOOM SUR LE CONSEIL DES MINISTRES

### COMMUNICATION - ART ET CULTURE A L'ECOLE

Najat Vallaud-Belkacem et Fleur Pellerin ont présenté mercredi 11 février une communication relative à l'art et la culture à l'école. Il s'agit de transmettre aux plus jeunes notre patrimoine artistique et culturel, et de former des esprits humanistes, capables de comprendre cet héritage, et un jour, de l'enrichir. En créant des références communes, en valorisant le partage d'expériences, en luttant contre les fractures sociale et territoriale, l'éducation artistique et culturelle participe des politiques pour le renforcement de la citoyenneté et la transmission des valeurs de la République portées par le Gouvernement. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a instauré un socle de connaissances, de compétences et de culture que tous les élèves doivent maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Parallèlement, le ministère de la culture et de la communication accompagne la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs, en appui aux collectivités territoriales. **L'éducation artistique et culturelle.** Pour accompagner la généralisation d'une éducation culturelle et artistique de qualité, la formation des enseignants sera renforcée au sein des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation. Par ailleurs, des formations croisées entre acteurs culturels, enseignants, acteurs de l'éducation populaire seront organisées à l'échelle régionale par les pôles régionaux d'éducation artistique et culturelle. Le Gouvernement entend donner la priorité à toutes les pratiques artistiques collectives dès le plus jeune âge. A ce titre, la pratique du théâtre, de l'improvisation, de la danse sera développée. La pratique du chant choral à l'école sera encouragée par la création d'une opération nationale de valorisation des chorales scolaires (« l'Ecole en chœur »), à laquelle toutes les chorales scolaires qui le souhaitent pourront participer. Les expériences d'orchestres et d'ensembles musicaux à l'école seront encouragées avec les conservatoires volontaires. En lien avec le chantier prioritaire en faveur de la maîtrise de la langue française, les programmes d'incitation à la lecture et d'expression orale seront développés, en s'appuyant notamment sur les bibliothèques et médiathèques qui constituent le premier réseau culturel de la France. La pratique du débat sera développée. Une Journée des arts et de la culture à l'école sera instituée, dès le printemps 2015, qui sera l'occasion d'un temps de rencontre et d'échange avec les familles. **L'éducation aux médias et à l'information.** Les récents événements ont montré l'impératif pour chaque jeune de maîtriser la lecture et le décodage de l'information et de l'image, dans les médias, sur internet et les réseaux sociaux. Les contenus de l'éducation aux médias et à l'information dans les programmes de l'école élémentaire et du collège seront renforcés. Un média (journal, radio, plate-forme collaborative) sera créé au sein de chaque lycée et de chaque collège et l'intervention d'acteurs issus du monde de la presse et des médias dans les établissements sera favorisée, grâce notamment au Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) et aux acteurs de l'image, du cinéma, du numérique et du livre. Le dispositif de soutien aux médias de proximité sera réactivé. Le fonds de soutien aux radios associatives sera orienté en faveur des quartiers prioritaires. Le rôle

central de l'audiovisuel public dans l'éducation aux médias sera réaffirmé à l'occasion de la négociation à venir des contrats d'objectifs et de moyens de Radio France, France Télévisions et France Médias Monde. **Une stratégie de ressources numériques commune.** L'accès à la création artistique numérique sera également encouragé. L'outil numérique permet de nouvelles pratiques de médiation culturelle dans le cadre de rencontres avec les œuvres et les artistes. De nombreuses ressources culturelles et éducatives numériques existent, mais elles ne sont pas assez connues. Un nouveau portail, destiné aux enseignants, aux élèves et aux familles, centralisera et orientera vers les multiples ressources mises à disposition par les acteurs de la culture, de l'éducation et des médias.

#### **COMMUNICATION - LA SITUATION DE L'ECONOMIE**

**Michel Sapin et Emmanuel Macron ont présenté mercredi 11 février une communication relative à la situation de l'économie.** En cohérence avec le redressement progressif des indicateurs de conjoncture, les nouvelles prévisions de la Commission prévoient une reprise de la zone euro cette année. Les effets positifs de la baisse du prix du pétrole, du taux de change de l'euro et des taux d'intérêts faibles devraient permettre à l'ensemble des Etats membres de connaître une croissance positive pour la première fois depuis 2007. En revanche, le recul du prix de l'énergie pèserait sur l'inflation, qui serait légèrement négative en moyenne annuelle en 2015. La reprise resterait cependant encore progressive au regard du dynamisme que connaissent les pays anglo-saxons (Etats-Unis ; Royaume-Uni). Ainsi le taux de chômage ne baisserait sensiblement qu'à compter de 2016 et la zone euro ne retrouverait qu'à cette date son niveau d'activité d'avant crise. Sur les marchés financiers, la situation est partagée entre des marchés obligataires tirés à la fois par des perspectives d'inflation faible et une politique monétaire accommodante, et une situation macroéconomique qui limite l'enthousiasme sur les marchés d'actions. Par ailleurs, la situation en Grèce a causé un retour de la volatilité, et a pesé sur les valeurs financières. Face à un environnement qui reste porteur de risque, les politiques économiques doivent être mobilisées en faveur de la croissance. C'est d'ailleurs le message que les ministres des finances du G20 ont adressé à l'Europe à Istanbul. **Pour la France, la Commission a rehaussé ses prévisions de croissance, pour la première fois depuis 2012, à 1 % pour 2015, en cohérence avec la prévision du Gouvernement.** Aux facteurs de soutien communs à l'ensemble de la zone euro, notamment à la baisse du prix du pétrole, qui va apporter du pouvoir d'achat aux ménages et des marges aux entreprises, vient s'ajouter le déploiement des politiques de soutien aux entreprises depuis le 1er janvier dernier (deuxième tranche de crédit d'impôt compétitivité emploi ; mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité). Dans ce contexte, alors qu'à l'automne les chefs d'entreprise dans l'industrie manufacturière anticipaient un recul de l'investissement en 2015, ils entrevoient désormais une hausse de + 3 % sur l'année.

#### **PROJET DE LOI - RATIFICATION DE L'ORDONNANCE PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION DE LA LEGISLATION AU MECANISME DE SURVEILLANCE UNIQUE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

**Michel Sapin a présenté mercredi 11 février un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2014-1332 du 6 novembre 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au mécanisme de surveillance unique des établissements de crédit.** L'ordonnance qu'il s'agit de ratifier marque la première étape de l'Union bancaire, avec le transfert à la Banque centrale européenne (BCE), entré en vigueur le 4 novembre 2014, de la supervision de l'ensemble des banques de la zone euro. L'ordonnance a procédé aux adaptations nécessaires des dispositions nationales correspondantes, notamment concernant la coordination entre la BCE et les autorités de supervision nationales. La mise en place de l'Union bancaire représente une avancée très importante de l'intégration européenne, et permet de renforcer significativement la solidité financière de la zone euro.

#### **DECRET - DEFENSE NATIONALE**

**Jean-Yves Le Drian a présenté mercredi 11 février un décret portant diverses dispositions relatives à la défense nationale.** Le décret tire les conséquences de modifications ajoutées à la législation concernant les installations et activités nucléaires intéressant la défense. Il renforce l'information du public. Il précise par ailleurs quelles sont les installations nucléaires dont la loi de programmation militaire prévoit qu'elles ne sont pas soumises à enquête publique.

*Source : Porte-Parolat du Gouvernement - 11/02/15*